

Eclairage sur les Négociations

De Doha à Cotonou

Vol.3 No.6
Novembre 2004

Sommaire

1 Textiles et industrie du vêtement: quelles perspectives pour l'Afrique?

4 Lancement des négociations de l'APE entre les Etas ACP et la CE

6 Mise à jour sur les négociations APE

8 Calendrier & Publications

Editorial

À partir du 1er Janvier 2005, le système restrictif des quotas qui régit actuellement le monde du commerce des textiles et des vêtements va disparaître pour être remplacé par les règles libérales du système commercial multilatéral. Quelles sont les implications de ce changement pour l'industrie textile et vestimentaire africaine ? C'est le sujet principal de ce numéro.

Du côté des APE, la région du Pacifique est devenue le dernier groupement régional ACP à lancer la seconde phase de ses négociations avec l'Union européenne. Notre deuxième article examine la structure des négociations de la région ainsi que ses priorités et défis. Enfin, la mise à jour sur les APE fait un récapitulatif des récents développements qu'ont connus les pays ACP. Parmi les faits principaux, on notera les questions découlant de la réunion du comité ministériel mixte ACP-UE de 27 Octobre à Bruxelles

Textiles et industrie du vêtement: quelles perspectives pour l'Afrique?

Matthias Knappe*

En 2005, l'accès aux marchés en liaison avec les textiles et l'industrie du vêtement sera exempt de restrictions sous forme de contingents pour les pays membres de l'OMC.¹ Toutefois, le commerce des textiles et des vêtements ne sera pas en franchise à compter de cette date, puisque les droits de douane élevés continueront à exister en tant qu'instruments de politique commerciale.

S'il est vrai qu'incorporer le secteur des textiles et des vêtements dans les règles et réglementations normales du GATT 1994 constituera une prouesse sans précédent, assurant des avantages mondiaux à long terme, les coûts d'ajustement à court terme pourraient être lourds dans certains pays vulnérables qui se sont fortement spécialisés dans la production de vêtements.

Au niveau mondial, ceux qui en profiteront seront les consommateurs, ainsi que les exportateurs prêts à résister aux pressions concurrentielles de la part des pays que les contingentements avaient corsetés. En revanche, les pays qui étaient protégés par le système des contingents se heurteront à de grosses difficultés s'ils ne parviennent pas à relever leur compétitivité.

Le présent article analyse le schéma commercial des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) en matière de textiles et de vêtements et étudie les principaux défis qui attendent les pays en développement. Il offre également un aperçu sur les options qui s'ouvrent aux pays africains pour améliorer leur compétitivité.

Des Schémas Commerciaux Vulnérables

Le commerce africain portant sur les textiles et les vêtements est dominé par les exportations à destination des Etats-Unis en vertu de la Loi sur la croissance et les opportunités

en Afrique (AGOA). Alors que les pays africains les moins avancés (PMA), en vertu de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA), ont un accès en franchise de droits au marché de l'Union européenne (UE), les exigences strictes de l'UE en matière de règles d'origine (exigence de double transformation) n'en permettent guère l'application. C'est pourquoi la quasi-totalité des pays d'Afrique considèrent les Etats-Unis comme la principale destination de leurs vêtements. Au titre de l'AGOA, les "pays moins développés" ont le droit d'utiliser des tissus africains jusqu'en septembre 2007, et les exportations de vêtements continuent à bénéficier d'une entrée en franchise de droits.

Toutefois, la part de marché des pays de l'ASS aux Etats-Unis n'était que d'environ 2,2% en 2003, pour des exportations constituées à 95% de vêtements. Sur ce pourcentage, 84% étaient réalisés avec des tissus de pays tiers (d'Asie) et seulement 16% avec des tissus africains. En outre, seulement six pays profitent réellement de l'AGOA d'une manière sensible. Le Lesotho, le Swaziland, Madagascar et le Kenya en tant que "pays moins développés", outre l'Afrique du Sud et Maurice (qui ne peuvent bénéficier de la disposition de l'AGOA sur l'approvisionnement spécial auprès de pays tiers et doivent donc utiliser des tissus africains pour exporter des vêtements en franchise de droits aux Etats-Unis), occupaient 96% des exportations au titre de l'AGOA en 2003. En outre, un examen plus approfondi du profil des exportations



révèle que les pantalons en coton représentent 41% du total des exportations de vêtements au titre de l'AGOA, les pantalons en fibres synthétiques 8%, alors que les chemises en coton tricotées et les chemises en fibres synthétiques représentent respectivement 19% et 8% en 2003.

Ainsi, 76% du total des exportations africaines de vêtements au titre de l'AGOA reposent sur deux produits: les chemises tricotées et les pantalons simples. Il s'agit d'articles de base, qui subissent de rigoureuses contraintes de contingents dans les pays d'Asie. Malgré cette protection et l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les producteurs africains n'ont pas pu développer une gamme diversifiée de produits à l'exportation. Avec la suppression des contingents, les producteurs africains auront des difficultés à concurrencer les producteurs asiatiques, malgré leur avantage de franchise de droits.

Enfin, la structure des entreprises en Afrique sub-saharienne est caractérisée par d'importants investissements de la part des fabricants d'Asie, qui ont investi pour éviter les contingents et bénéficier de l'accès aux marchés en franchise de droits. Les investisseurs de ces industries "non enracinées" pourraient plier bagage à tout moment si leurs affaires n'étaient plus lucratives. Les pays d'Afrique vont devoir trouver des moyens durables de connecter leurs industries locales aux investisseurs étrangers en concluant des partenariats à long terme. Par ailleurs, les pays d'Afrique se heurtent à six grands défis pour soutenir essentiellement les exportations de vêtements après 2004 de la manière détaillée ci-dessous.

La suppression des contingents pose des défis aux pays en développement

Le premier défi est directement lié à la suppression des contingents et aux questions touchant les flux commerciaux qui découlent de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements (ATV). Bien qu'il soit difficile de dresser un tableau précis du marché mondial des textiles et des vêtements après 2004, le recours aux contingents, l'exploitation de catégories déjà libéralisées et l'existence d'une masse critique d'exportation sont quelques facteurs susceptibles de révéler les gagnants et les perdants potentiels de cette suppression échelonnée des contingents.

Les pays en développement qui ne subissent pas des contraintes de contingents se heurtent à une concurrence intense, qu'ils n'ont pas connue jusque là. Il est peu probable que les grands acheteurs internationaux s'approvisionnent auprès de pays qui n'ont pas d'industrie à intégration verticale et ne peuvent pas offrir une approche de service intégrale, incluant des solutions de logistique et de gestion des approvisionnements.

Erosion des préférences et commerce des textiles et des vêtements

Bien que les textiles et les vêtements ne soient pas directement négociés au titre du Programme de développement de Doha (PDD), l'issue des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA) aura des incidences sur le commerce des textiles et des vêtements. Le PDD stipule qu'un accent particulier doit être mis sur la réduction des droits de douane, les crêtes tarifaires et les escalades de tarifs. C'est exactement la situation qui prévaut actuellement dans le commerce des textiles et des vêtements. Ainsi, selon la formule appliquée et les réductions tarifaires qui en découlent, les préférences seront érodées pour les pays qui bénéficient de l'accès préférentiel aux marchés.

“Les planteurs de coton, les égreneurs, les fabricants de tissus et les fabricants de vêtements doivent collaborer pour travailler”

En outre, de grands pays importateurs ont accordé un accès amélioré aux marchés au titre d'accords de libre échange bilatéraux et régionaux qui apportent des avantages compétitifs à des pays sélectionnés. Cette tendance a entraîné la régionalisation du commerce des textiles et des vêtements et un patchwork complexe d'accords commerciaux internationaux. Au fur et à mesure de la suppression progressive des contingents, il se pourrait que le nombre de concessions octroyées augmente, ce qui rendra le commerce encore plus complexe. Globalement, plus de 280 accords commerciaux régionaux ont été notifiés au GATT/à l'OMC.

Pour la performance future des PMA en matière d'exportation sur les grands marchés, des conditions d'accès préférentiel non-réciproque aux marchés, y compris des exigences en matière de règles d'origine faciles à satisfaire, sont des éléments importants pour aider ces pays à maintenir leurs exportations de vêtements. Des règles d'origine extrêmement souples telles que celles prévues par le régime préférentiel canadien pour les PMA ou la "disposition d'approvisionnement de tissus auprès de pays tiers" au titre de l'AGOA sont de bons exemples.²

La modification proposée du système généralisé de préférences (SGP) de l'UE

pourrait atténuer les effets négatifs escomptés de la suppression progressive des contingents. Bien que le SGP des Etats-Unis ne prévoient aucune réduction supplémentaire des droits pour les importations de textiles et de vêtements, l'UE prévoit des réductions de droits allant jusqu'à 20% pour les pays éligibles.

En outre, l'UE est actuellement en train de réviser son SGP actuel, dans le but d'en introduire un nouveau à compter de janvier 2006. La Commission de l'UE propose de cibler les avantages du SGP sur les pays le plus dans le besoin, tels que les PMA. Le système, incluant des exigences en matière de cumul régional et de règles d'origine, sera simplifié, et remplacé par un nouveau "SGP+", assurant des préférences tarifaires aux pays présentant des besoins de développement particuliers. Enfin, les principes de gradation des produits seront simplifiés. L'UE a proposé de retirer les avantages SGP aux pays qui détiennent plus de 12,5% de part du marché de l'UE, ce qui, dans le secteur des textiles et des vêtements, touche la Chine et pourrait bientôt concerner l'Inde.³ Cela signifie que les concurrents africains devront payer l'intégralité des droits de douane, et donc que la protection relative des producteurs africains dans l'UE augmentera.

La menace des mesures anti-dumping et des droits compensatoires

Un troisième défi est l'augmentation probable des mesures anti-dumping (AD) et des droits compensatoires (DC), ce qui posera une véritable menace aux pays exportateurs en développement qui réussissent. En raison des risques de pression soudaine à la baisse des prix à l'exportation, suite à la suppression des quotas, du fait que les prix des contingents (loyers) disparaîtront, de nombreux pays en développement craignent que les grands pays importateurs ne puissent se prévaloir de cette situation pour tenter des cas d'anti-dumping.

Le recours à des mesures anti-dumping pourrait sensiblement réduire les avantages de la libéralisation, puisque ces mesures ne sont ni transparentes, ni prévisibles. C'est précisément l'annonce d'enquêtes anti-dumping possibles qui peut faire hésiter les acheteurs à passer de futures commandes d'exportation en raison de l'incertitude sur l'imposition future de droits de douane anti-dumping, un effet connu sous le nom de 'gel du commerce'.

Néanmoins, les conséquences pour les pays en développement dépendront du statut des pays et des industries. Il est probable que ces mesures commerciales correctives ciblent des grands pays ayant de industries de textiles et de vêtements intégrées, tels que la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, etc., tandis que les petits pays pourraient profiter d'une certaine protection contre eux, si des mesures commerciales correctives sont utilisées.

Depuis son adhésion à l'OMC en décembre 2001, la Chine a parfaitement réussi à pénétrer sur les principaux marchés des textiles et des vêtements, à telle enseigne que de nombreux pays redoutent qu'elle ne domine tous les grands marchés. Le seul espoir que caressent de nombreux pays fournisseurs est que de nouveaux contingents soient introduits contre la Chine, ce qui est temporairement possible au titre de dispositions de sauvegarde spéciales stipulées dans le protocole d'accession de la Chine à l'OMC.

Deux sauvegardes différentes pourraient être appliquées, à savoir (i) des sauvegardes spécifiques pour les textiles et les vêtements, valables jusqu'en décembre 2008, et (ii) des sauvegardes spécifiques par produits, qui peuvent être utilisées pour toutes sortes de produits, y compris les textiles et les vêtements, et sont valables jusqu'au 10 décembre 2013. Toutefois, ces sauvegardes propres à la Chine ne peuvent être appliquées que par un pays importateur si ce pays peut montrer qu'il y a "existence ou menace de désorganisation du marché ainsi que le rôle des produits d'origine chinoise dans cette désorganisation".⁴

Probabilité d'application stricte d'autres règles

Le quatrième défi a trait à l'imposition de nouvelles règles par les pays importateurs au niveau des politiques commerciales et des entreprises. Bien que ces règles aient été élaborées indépendamment du système de contingents, il est probable que leur application s'accroisse avec la suppression progressive des contingents. Au titre des régimes d'accès préférentiel aux marchés, par ex. au titre de l'AGOA, les autorités douanières américaines (US Customs and Border Protection, CBP) ont pour rôle de veiller à ce qu'aucun déroulement de vêtements de pays tiers n'ait lieu. Pour ce faire, le CBP vérifie, au niveau des entreprises, si des productions déclarées ont effectivement été réalisées. Cela augmente les coûts de transaction des entreprises qui bénéficient du traitement préférentiel, notamment au titre de l'AGOA.

Le Partenariat commercial américain du CBP contre le terrorisme peut avoir un impact négatif sur la compétitivité des fabricants situés dans des pays ayant des difficultés à respecter les nouvelles mesures de sécurité. Cela sera le cas de nombreux PMA. Les acheteurs procéderont à une discrimination à l'encontre des entreprises qui n'auront pas une sécurité approuvée, car ils voudront être sûrs que leurs marchandises ont été dédouanées dans les délais.

Il est probable que les normes environnementales seront davantage appliquées, y compris que de nouvelles normes soient introduites, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les possibilités d'accès aux marchés pour les pays en développement et les économies en transition. Un exemple

d'obstacle non-tarifaire OTC/SPS susceptible de restreindre le commerce est un nouveau système appelé REACH (Enregistrement, évaluation et autorisation de produits chimiques) que l'UE envisage d'introduire et de mettre en œuvre. En outre, les exigences d'éco-étiquetage ainsi que les codes de conduite des entreprises pour garantir la responsabilité sociale risquent fort de croître en importance après 2004, lorsque les acheteurs, grâce à leur pouvoir d'achat accru, pourront faire appliquer ces règles plus rigoureusement.

Le développement du secteur du coton en Afrique

Le cinquième défi tient au développement du secteur du coton en Afrique et des produits à valeur ajoutée éventuelle le long de la chaîne de valeur des textiles et des vêtements. En raison de l'initiative des pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest consistant à contester les subventions octroyées au coton par des pays, principalement développés, la question du coton est devenue partie intégrante des négociations agricoles au titre du PDD (volet accès aux marchés).

En outre, les pays africains producteurs de coton ont reçu l'engagement des pays développés de les aider à développer ce secteur (volet développement).⁵ Bien que de nombreux pays d'Afrique envisagent l'élaboration d'une chaîne de valeur entière pour les textiles et les vêtements depuis la production des fibres de coton jusqu'aux vêtements, de nombreux experts doutent que cela soit faisable. Nombre de pays d'Afrique ne semblent pas avoir un avantage compétitif dans le secteur du textile, qui fait justement appel à une forte intensité de capitaux et de technologie.

Défis posés par l'industrie des vêtements d'occasion

Enfin, les importations de vêtements d'occasion ont entravé le développement d'industries locales des textiles et des vêtements dans de nombreux pays d'Afrique. Dans cette perspective, les importations de vêtements d'occasion devraient être abandonnées du fait qu'elles détruisent des marchés nationaux déjà vulnérables. Soutenir ou non une industrie nationale des textiles et des vêtements ou fournir l'accès à des vêtements bon marché pour la partie vulnérable de la population constitue néanmoins une décision politique.

Quelques Recommandations pour l'Afrique

Il ressort clairement de l'analyse ci-dessus que les pays de l'ASS devront élaborer une approche stratégique pour relever les défis qui les attendent. En outre, en raison de la

petite taille de ce secteur dans la quasi-totalité des pays, une approche régionale ou sous-régionale semble nécessaire afin d'améliorer la compétitivité du secteur des textiles et des vêtements dans la région.

Quelques pays d'Afrique, en particulier les pays de la SADC, étudient la possibilité de mettre au point une chaîne de valeur intégrée allant du coton jusqu'à la production de vêtements. Les planteurs de coton, les égreneurs, les fabricants de tissus et les fabricants de vêtements dans diverses parties du continent doivent collaborer pour travailler le long d'une chaîne de valeur régionale afin d'être enfin à même de pénétrer dans les grands marchés des vêtements.

Cette approche sous-régionale ou régionale est requise pour aider les pays d'Afrique à respecter les règles d'origine pour l'accès aux marchés des vêtements imposées par les grands marchés mondiaux, et donc à profiter des occasions commerciales. Non seulement, cela accroîtrait les échanges au sein de l'Afrique, mais encore cela faciliterait l'accès aux grands marchés des vêtements, en particulier à la lumière des grands changements qui devraient survenir dès 2005 lorsque les contingents textiles seront progressivement supprimés. Pour faciliter une telle approche, les considérations ci-dessus pourraient être prises en compte dans le cadre des initiatives d'intégration régionale déjà existantes.

Notes

* Senior Market Development Officer, Section de Développement des marchés, Centre international du commerce CNUCED/OMC Genève, Suisse.

¹ Voir aussi Knappe, Matthias (2004), 'Textiles and Clothing: Uncertainties before and after the quota phase-out', ITC, Geneva, www.intracen.org/textilesandclothing/t_c_paper_uncertainties.pdf

² CNUCED, Assuring Development Gains form the International Trading system and Trade Negotiations: Implications of ATC Termination on 31 December 2004, septembre 2004. www.unctad.org/en/docs/tdb51crp1_en.pdf

³ Voir http://europa.eu.int/comm/trade/issues/global/gsp/index_en.htm

⁴ OMC WT/MIN(01)3 *Rapport du groupe de travail sur l'accession de la Chine*, www.wto.org

⁵ Voir par exemple les conclusions du Conseil (adoptées le 27 avril 2004) sur les chaînes de produits de base agricoles, la dépendance et la pauvreté et le Partenariat UE-Afrique destiné à soutenir le développement du secteur du coton, http://trade-info.cec.eu.int/doclib/docs/2004/may/tradoc_117087.pdf

Lancement des négociations de l'APE entre les Etats ACP du Pacifique et la CE

Jim Gosselin*

Les Etats du Pacifique membres de l'ACP (PACP)¹ et la Commission européenne (CE) ont lancé leurs négociations d'un accord de partenariat économique (APE) et tenu leur première session de négociation au niveau ministériel le 10 septembre 2004 à Nadi, Fidji. Une feuille de route conjointe² a été convenue entre les deux parties; celle-ci fixera le cap des négociations au titre de l'Accord de Cotonou pour les prochaines années. Selon la feuille de route, les négociations de l'APE devront être guidées notamment par les principes suivants : l'APE PACP-CE doit être un instrument de développement, compléter les initiatives d'intégration régionale, préserver les régimes existants d'accès préférentiel des pays PACP aux marchés de la CE, et tenir compte de leurs besoins et niveaux de développement différents.

Les Etats ACP du Pacifique

Certaines caractéristiques propres aux 14 Etats PACP déterminent leur approche à la négociation d'un APE, à savoir : leur petite taille, leur dispersion géographique, leur isolement par rapport aux principaux marchés et sources d'approvisionnement, leur vulnérabilité aux forces naturelles telles que les cyclones, et leurs ressources naturelles terrestres limitées.³

Néanmoins, les Etats PACP partagent depuis longtemps des traditions historiques et des liens culturels communs. Ces affinités se traduisent par une large coopération régionale dans divers domaines, y compris, en 2000, l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (PICTA) qui crée entre eux une zone de libre-échange (ZLE).

Lors d'une retraite en avril 2004, les dirigeants du Pacifique, attestant des valeurs communes, ont adopté une 'Vision' régionale et une ligne de conduite vers un Plan pour le Pacifique, y compris en recherchant des partenariats avec leurs voisins et au-delà, en vue de développer les connaissances de la région, d'améliorer ses communications et de garantir une existence économique durable pour tous.⁴

Phase I et préparation de la phase II des négociations

Les pays PACP ont activement participé à la phase I des négociations d'APE et soutenu les décisions prises par le Conseil des Ministres ACP en octobre 2003 de poursuivre des négociations sur diverses questions et d'établir un mécanisme de suivi couvrant l'ensemble de l'ACP pour la phase II.⁵

Toutefois, plutôt que de lancer la phase II des négociations aussitôt après la deuxième réunion ministérielle ACP-CE, les Etats PACP ont choisi de retarder leur lancement afin de se concentrer sur les activités préparatoires. Ils ont approuvé un plan d'action régional impliquant la réalisation de nombreuses études sectorielles clés (par ex. pêche, investissements, services) et l'organisation de consultations

menées par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique dans chaque Etat PACP en vue de promouvoir la compréhension des questions essentielles et de faciliter la formulation de positions nationales sur ces questions.

Les Etats PACP ont également convenu d'une feuille de route pour guider les préparations en vue de la phase II des négociations et leur participation à cette phase, ainsi que des directives de procédure pour cette deuxième phase. Une caractéristique essentielle de la feuille de route est un programme de sensibilisation coordonné par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'organisation d'intégration régionale des Etats PACP, pour garantir un échange d'informations au niveau régional et encourager l'élaboration et l'harmonisation des politiques tout au long du processus de négociation.

Au titre des directives de procédure, les Ministres du Commerce des Etats PACP constituent conjointement l'organisme suprême chargé de la politique et des décisions relatives à l'APE. L'équipe régionale de négociation (ERN) assume la responsabilité centrale de la conduite des négociations et se compose des Ministres des Iles Cook, de Fidji, de PNG, de la RMI, de Palau, de Samoa, de Tonga et de Tuvalu. Les Ministres de Fidji, de PNG, de Samoa, de Tonga et de Tuvalu seront les porte-parole principaux pour les négociations. Le porte-parole général est le Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur de Fidji, M. Kaliopate Tavola; son suppléant est le Ministre du Commerce, de l'industrie et du travail de Samoa, M. Hans Joachim Keil.

L'ERN est soutenue par les Ambassadeurs des pays PACP à Bruxelles et par le Groupe consultatif des experts commerciaux du Pacifique, ce dernier étant chargé de conseiller l'ERN sur les questions de politiques liées à l'APE et de constituer des groupes de travail techniques chargés de formuler des projets de positions de négociation concrètes sur des questions spécifiques de l'APE. Au-dessous de l'ERN se trouveront des groupes de négociation (composés de hauts fonctionnaires

commerciaux et d'experts) qui aborderont des questions spécifiques telles que la pêche, les investissements, les services, le commerce des marchandises et les exigences en matière de renforcement des capacités.

Le lancement de la phase II des négociations

Lors du lancement des négociations, les dirigeants des pays PACP ont souligné que le défi auquel se heurtent les deux parties pour édifier le nouveau partenariat consiste à traduire les objectifs de l'Accord de Cotonou en un instrument pratique de coopération économique et commerciale durable. Cela exige de reconnaître que l'établissement d'un partenariat est un processus de longue haleine et que les Etats PACP ont des capacités et des aptitudes différentes. Ils ont souligné les défis uniques posés aux Etats PACP, y compris le besoin de soutien de la CE à l'industrie sucrière de Fidji, et l'importance de la relation UE-ACP pour les Etats PACP, et insisté sur les synergies entre l'APE et la Vision PACP (d'avril 2004), notamment le lien essentiel entre commerce et développement.

Le Commissaire européen au commerce sortant, M. Pascal Lamy, a souligné une nouvelle fois que les APE n'entrent pas dans la logique des négociations commerciales bilatérales classiques, mais visent à l'intégration régionale et au développement. Les questions d'accès aux marchés ne seront discutées que vers la fin des négociations et, si nécessaire, une flexibilité maximale sera appliquée par exemple en ce qui concerne l'asymétrie ou les périodes de transition. Il a assuré que la situation très particulière de la région serait prise en compte pour établir l'APE.

Première session de négociation

La première session de négociation, organisée à l'issue du lancement formel, a comporté des déclarations de politique générale de la part du porte-parole principal des Etats PACP, le Ministre Tavola, et du Commissaire européen

Lamy, ainsi que l'approbation de la feuille de route qui reprend la même structure générale que des documents similaires adoptés par d'autres régions ACP.⁶

Le Ministre Tavola a fait remarquer que le groupe PACP n'a cessé de soutenir l'approche d'ensemble des pays ACP aux négociations d'APE, y compris les décisions sur la poursuite des discussions tous ACP-CE. Il a également esquissé les principales positions de la région sur les diverses questions jugées importantes pour les négociations.

Il a été à nouveau convenu que les objectifs généraux de la coopération économique et commerciale PACP-CE seraient le développement durable des Etats PACP, leur intégration sans heurt et progressive dans l'économie mondiale et la contribution à l'éradication de la pauvreté dans les Etats PACP. Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de principes essentiels ont été identifiés, à savoir :

L'APE: un outil de développement

L'APE doit d'abord être un instrument de développement ; cette dimension doit se refléter dans tous les domaines des négociations. L'APE doit tenir compte des contraintes spécifiques, économiques, sociales, environnementales et structurelles des Etats PACP, ainsi que de leur capacité à adapter leurs économies au processus de l'APE.

L'APE devra s'appuyer sur les initiatives d'intégration régionale, et les négociations devront être conçues et échelonnées de manière à compléter et à soutenir les processus et programmes d'intégration régionale, l'harmonisation des règles commerciales régionales et la consolidation du marché régional. Le rythme de la libéralisation du commerce entre les Etats PACP et la CE sera "fonction du degré d'intégration économique régionale et réalisé de manière flexible et asymétrique". L'attention portera également sur les modalités possibles permettant aux Territoires français du Pacifique (la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna) de participer à l'APE s'ils le souhaitent. Si l'APE du Pacifique est bien conçu et convenablement mis en œuvre, il pourrait apporter une contribution importante au succès de la création et de l'exploitation de la ZLE de la région au titre du PICTA 2000.

Traitement spécial et différencié

Le traitement spécial et différencié (TSD) au titre d'un APE devra être assuré à tous les Etats PACP d'une manière tenant dûment compte des vulnérabilités particulières des Petits Etats Insulaires du Forum⁷ et des pays les moins avancés à l'intérieur du groupe – traduisant ainsi les mécanismes de flexibilité existants au titre du PICTA. Les nouveaux régimes commerciaux compatibles avec l'OMC devront inclure toute une gamme de formes de TSD, ne portant pas simplement sur des périodes transitoires plus longues et

une assistance technique, mais incluant également des dispositions d'assistance abordable de manière efficace les contraintes critiques des Etats PACP tenant à leur petite taille, leurs masses terrestres et leurs populations dispersées, et leur isolement par rapport aux principaux marchés et aux sources d'investissement et d'approvisionnement pour les importants entrants économiques.

Coopération renforcée

Il a également été convenu de coopérer étroitement pour identifier et défendre les intérêts communs en matière de coopération économique et commerciale internationale, en particulier à l'OMC, dans tous les domaines pertinents pour les négociations de l'APE.

Mesures d'ajustement

Les deux parties ont convenu de la nécessité de rechercher une assistance financière pour des projets et programmes afin d'accompagner toutes les facettes de la mise en œuvre de l'APE.

Cohérence entre accords commerciaux

Certains Etats PACP sont tenus, au titre de l'Accord du Pacifique sur le resserrement des relations économiques (PACER), traité de coopération économique et commerciale impliquant tant l'Australie que la Nouvelle-Zélande, à entamer des consultations avec ces derniers en vue de négocier une ZLE dans le cas de négociations de ZLE avec la CE.

Trois Etats PACP⁸ ont également des obligations de nation la plus favorisée envers les Etats-Unis qui pourraient être déclenchées par un APE. Vu l'importance des importations venant de ces pays développés pour leurs recettes douanières, les Etats PACP sont inquiets des incidences négatives potentielles du "déclenchement" de ces obligations sur leurs stratégies nationales de développement. C'est pourquoi la feuille de route conjointe prévoit que ces incidences devraient être reflétées dans tous les domaines des négociations de façon que l'APE, "tant comme accord de partenariat autonome que dans le contexte des autres engagements commerciaux des Etats [PACP], constitue un contributeur net important au développement des Etats [PACP]".

Le processus de négociation

Les négociations auront lieu aux niveaux des Ministres et des négociateurs principaux, des entretiens préparatoires et rédactionnels se tenant également au niveau technique. Les négociations se dérouleront en deux temps: négociations de fond (octobre 2004 – décembre 2006) et négociations finales, y compris rédaction juridique (janvier – décembre 2007).

Les deux parties ont convenu de créer une task force régionale de préparation pour resserrer le lien étroit entre la négociation de l'APE et la coopération au développement intégrant à l'Accord de Cotonou.

Préparation de la Prochaine Phase des Négociations: Quelques Réflexions

Le lancement effectué, les Etats PACP sont désormais en train d'intensifier leurs efforts pour finaliser leurs positions de négociation nationales détaillées et intégrer ces positions dans une large stratégie régionale portant sur un vaste éventail de questions à négocier avec la CE. Bien que les avantages éventuels de cet exercice et la conclusion d'un APE historique puissent être importants, cette tâche n'en imposera pas moins de grandes contraintes aux petites administrations étendues des Etats PACP qui disposent de ressources limitées pour traiter simultanément de questions multiples liées au commerce.

Dans ce contexte, il est important que la coopération régionale constructive, facilitée par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, contribue à engranger des avantages substantiels et à réaliser la Vision du Pacifique récemment avalisée par les dirigeants.

Notes

* Conseiller en politique commerciale multilatérale, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique dans le cadre du Hub and Spoke financé par le Secrétariat du Commonwealth, l'UE et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Les avis exprimés sont ceux de l'auteur et ne doivent être attribués ni au Secrétariat, ni à aucun Etat du Pacifique membre de l'ACP. Adresse de l'auteur : jimg@forumsec.org.fj.

¹ Les Etats PACP comportent les Iles Cook, les Etats fédérés de Micronésie (EFM), Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, la République des îles Marshall (RMI), Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée (PNG), Samoa, les Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

² Le texte de la feuille de route conjointe (appelée ci-après 'la feuille de route') et les documents ultérieurs mentionnés dans le présent article tels que l'accord PICTASE trouvent à l'adresse www.forumsec.org.fj

³ Elles sont résumées dans The Pacific ACP – EU Partnership: The Way Forward (2004).

⁴ Voir note 2 ci-dessus

⁵ Voir Déclaration et rapport conjoints ACP-CE du 2 octobre 2003 (www.acpsec.org/gb/press/jtdecla2oct.htm et www.acpsec.org/gb/sed/acp0011803-e.htm)

⁶ Voir http://trade-info.cec.eu.int/doclib/cfm/doclib_section.cfm?sec=148&lev=2&order=date

⁷ Les 14 Etats PACP sont tous membres du Forum des îles du Pacifique et, aux fins autres que les relations avec l'ACP et l'Accord de Cotonou, sont généralement appelés les 14 pays insulaires du Forum (PIF).

⁸ Les EFM, la RMI et Palau, voir note 1.

Mise à jour sur les négociations APE

Melissa Julian, ECDPM

Organisation de discussions au niveau tous ACP-UE

Le Comité ministériel commercial mixte ACP-UE (CMC) s'est réuni à Bruxelles le 27 octobre, à la suite de la première réunion du Comité de suivi technique ACP-CE et de la deuxième réunion du Groupe de suivi technique ACP.¹ Le Commissaire Lamy et les Ministres ACP ont avalisé un rapport conjoint préparé par des réunions techniques et portant sur l'état d'avancement des négociations d'accords de partenariat économique (APE), qui montre que l'intégration régionale constitue l'accent actuel de toutes les discussions régionales. Une note d'information de la Commission européenne (CE) portant sur le processus des APE et distribuée en séance identifie également les défis suivants à relever; la nécessité de consolider les structures de négociation régionales ACP; le renforcement du dialogue avec les mandants; la nécessité de mieux intégrer le commerce et l'intégration régionale dans les stratégies de développement et les activités de coopération nationales; et la nécessité d'améliorer et d'accélérer les mesures de renforcement des capacités de manière à ce que les pays ACP puissent participer aux négociations des APE en en tirant profit.²

Les pays ACP ont souligné que la mise en œuvre de la libéralisation commerciale au titre des APE passait au préalable par la garantie d'un soutien approprié, opportun et efficace de la CE au renforcement de leur capacité de négociation, par la construction d'infrastructures d'intégration régionale efficaces et par la compensation du coût de l'ajustement. Ils ont lancé un appel en faveur d'un accroissement du financement futur pour les pays ACP ainsi que de la simplification des procédures de mise en œuvre en vue de satisfaire ces besoins accrus. Le Commissaire Lamy a réaffirmé la position de la CE selon laquelle les ressources actuelles du Fond européen de développement (FED) sont fixées et qu'il est peu probable que les Etats membres de l'UE acceptent de les augmenter, bien qu'il existe la possibilité de réorienter l'emploi principal de ces ressources. Lamy a accepté que la question du financement lié aux APE soit prise en considération lors des négociations du futur instrument financier pour l'Accord de Cotonou et se traduise dans les affectations et la programmation futures en faveur des pays ACP. Le Commissaire de la CE a exposé sa crainte que l'ACP place, à tort, un accent trop marqué sur la recherche d'un financement public de la part de la CE. Il considère plutôt les APE comme menant à une amélioration du contexte de politique économique des régions ACP qui devrait, entre autres, entraîner un accroissement des flux d'investissements privés permettant de

répondre aux besoins infrastructurels. Lamy a pris acte des inquiétudes des pays ACP face à la complexité et à l'à-propos des procédures du FED, mais a incité les pays ACP à utiliser la flexibilité inhérente aux procédures existantes.

Les parties ont examiné l'état d'avancement des négociations à l'OMC. Les Ministres l'ACP ont exprimé leur crainte que les négociations sur la facilitation du commerce ne soient accélérées aux dépens des questions qui sont essentielles pour le programme du groupe en faveur du développement. Ils ont également mis en exergue la nécessité d'approfondir le niveau de coordination du groupe G90. Des plans existent pour convoquer une réunion ministérielle conjointe ACP/UA/PMA au début de 2005.

Dans la réunion du CMC qui a précédé la réunion conjointe, le Secrétariat l'ACP a signalé que du fait qu'une priorité urgente avait dû être donnée au réexamen actuellement en cours de l'Accord de Cotonou, le seul travail au niveau tous ACP qui avait progressé était celui qui concerne les règles d'origine. Deux réunions d'experts ACP se sont tenues, et une première étude devrait être entreprise début 2005. Aucun suivi n'a été organisé avec la CE sur les discussions initiales relatives aux procédures de règlement des différends et à la clause de non-exécution.³ De même, aucune discussion n'a encore eu lieu avec la CE sur les questions liées au commerce (questions autres que celles de Singapour) ni sur les questions retenues pour des discussions au niveau tous ACP.⁴

Deux autres points ont été identifiés en vue de leur examen au niveau tous ACP:

- Veiller à ce que la définition donnée par l'OMC au niveau de couverture des produits représentant "substantiellement tout le commerce" soit libéralisée et à ce que les périodes de transition pour la libéralisation soient suffisamment souples pour garantir que les APE soient des outils de développement pour les pays ACP.

- Veiller à un accès efficace et amélioré aux marchés de l'UE à des prix rémunérateurs; fournir un soutien au renforcement des capacités des pays ACP pour respecter les mesures strictes de l'UE en matière sanitaire et phytosanitaire (SPS) et surmonter les autres obstacles techniques au commerce (OTC) qui, à défaut, limiteraient l'accès efficace aux marchés de la part de pays ACP vu l'érosion constante des préférences tarifaires.

Il est prévu que le Groupe de suivi technique de ACP se réunisse en avril 2005 pour discuter des questions relatives aux APE intéressant l'ensemble du groupe ACP.

Début des Discussions au Niveau Technique en Afrique Centrale

La première réunion de la task force de préparation régionale (TFRP) ainsi qu'une réunion du Groupe de contact conjoint se sont tenues à Douala, Cameroun, le 16 septembre, après une réunion du Comité régional de coordination des négociations de la CEMAC (CRCN). Les discussions se sont concentrées sur les méthodes de travail des premiers groupes techniques spécialisés - SPS et mesures OTC, procédures douanières, protection des frontières et facilitation du commerce. Les participants ont formulé un plan d'action incluant la création d'un marché régional pour garantir la circulation efficace des marchandises et un cadre de référence pour les engagements bilatéraux relatifs à toutes les mesures commerciales. Le travail technique sera entrepris sur toutes les questions liées au commerce ainsi que sur le commerce des services. La CEMAC a demandé que le renforcement des capacités de production soit inclus dans les négociations des APE. La CE a réaffirmé que cette question n'était pas un domaine de négociation, mais pouvait être discutée à la TFPR. La question sera examinée à la prochaine réunion conjointe à Bruxelles.

L'Afrique de l'Ouest Entame Egalement des Discussions au Niveau Technique

Lors des premières réunions techniques tenues à Abuja, Nigeria, les 21 et 22 septembre, il a été décidé de structurer les négociations selon les groupes techniques suivants: questions liées à l'intégration régionale du marché de l'Afrique de l'Ouest (zone de libre échange, union douanière, facilitation du commerce, mesures SPS et OTC); questions liées au commerce (en particulier concurrence, investissement et droits de la propriété intellectuelle); services; agriculture et pêcheries; produits non-agricoles; et questions de développement.

Cette première phase des négociations abordera les éléments nécessaires pour enregistrer des progrès dans le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Elle inclura également la définition des objectifs généraux à atteindre dans les négociations des APE en termes de mesures commerciales et de mesures de soutien nécessaires.

Des réunions techniques conjointes se tiendront à Bruxelles en décembre 2004. Les hauts fonctionnaires se rencontreront également en décembre 2004 pour détailler le programme de travail de 2005. Ces réunions feront également rapport sur l'état d'avancement des activités de renforcement des capacités dans la région.

La Région Pacifique Continue à se Préparer à des Discussions Détaillées⁵

La priorité pour 2004 consistera à parvenir à un accord sur les principes de base et les éléments à intégrer dans un APE. Les questions d'intégration régionale recevront une attention particulière, puisqu'elles présentent un lien avec les divers sujets discutés au titre d'un APE. Le mandat pour les négociations sera formulé une fois que les études auront été achevées et un mandat sera donné aux négociateurs en fonction de ces études. Les négociations de fond pourront alors commencer en février 2005.

Les Caraïbes Passent à la Phase 2 des Négociations

Les négociations entament désormais leur deuxième phase, qui va jusqu'en septembre 2005, et visent à parvenir à la convergence sur le renforcement de l'intégration régionale du CARIFORUM qui doit être soutenue par un APE. Les deux parties ont convenu que le but spécifique de la négociation de l'APE au cours de cette deuxième phase sera de dégager une conception commune des priorités pour soutenir l'intégration régionale des Caraïbes, identifier les sources d'assistance requise pour le renforcement des capacités du CARIFORUM et les objectifs à atteindre d'ici le début de la mise en oeuvre le 1er janvier 2008 et au-delà.

Les premières réunions du CARIFORUM et de la TFPR CARIFORUM-CE se tiendront les 10 et 11 novembre. Les modalités de fonctionnement de ces organes seront étudiées formellement. Les recommandations de la réunion conjointe seront présentées pour adoption à la deuxième réunion des négociateurs principaux CARIFORUM-CE qui se tiendra à la Barbade le 12 novembre. Cette réunion sera axée sur l'identification des priorités de l'intégration régionale du CARIFORUM qui doivent être soutenues par la négociation de l'APE. La réunion commencera à aborder les ensembles de questions suivants: accès aux marchés régionaux, services et investissements, et questions liées au commerce.

La deuxième réunion des négociateurs principaux sera immédiatement suivie, le 13 novembre, par le lancement du réseau des acteurs non étatiques sur les négociations des APE, qui regroupe groupements faitiers du secteur privé, syndicats, agriculteurs et groupes de consommateurs, ONG, universitaires et parlementaires. Cette instance constituera une enceinte appelée à dégager des lignes politiques générales pour les acteurs non étatiques de la région afin que leurs positions alimentent les négociations des APE. Il est prévu que la première réunion du réseau des acteurs non étatiques se concentre sur les arrangements institutionnels concernant le fonctionnement de cette instance et sur un

échange de vues relatif à la négociation de l'APE avec le CARIFORUM et les négociateurs principaux de la CE. Une session technique CARIFORUM-CE sur les questions de l'accès aux marchés régionaux est prévue pour se tenir en décembre à la Jamaïque.

La SADC Poursuit le Processus de Détermination de ses Priorités

Le 1er octobre s'est tenue à Bruxelles une réunion technique conjointe informelle qui a donné le coup d'envoi aux discussions sur les domaines prioritaires pour les négociations. Des propositions concrètes concernant les priorités devraient être soumises prochainement; elles seront discutées à la première réunion des négociateurs au niveau des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires de la CE prévue à Bruxelles au cours de la première semaine de décembre. Cette réunion visera à développer une conception générale du cadre des négociations, à définir la liste des priorités, à établir un calendrier indicatif pour les négociations et à convenir du mandat et de la composition de la TFPR.

Poursuite des Négociations à l'AOA

Le Forum régional de négociation de l'AOA s'est réuni à Madagascar du 18 au 20 octobre. Cette réunion s'est concentrée sur les questions liées à l'ensemble de points consacrés au développement dans la négociation de l'APE. Elle a étudié les besoins de financement futurs pour la région AOA, l'accessibilité du financement FED et les perspectives futures de ce financement en liaison avec l'impact qu'auront les politiques extérieures de l'UE sur la relation entre l'UE et l'ACP. Le Secrétariat du COMESA a présenté un document sur l'intégration régionale et les APE, qui aborde non seulement l'intégration régionale et les APE, mais aussi les APE par rapport à l'OMC, l'initiative de l'UE Tout sauf des armes (TSA) pour les PMA, et la boîte à outils de l'UE.⁶ Une discussion détaillée s'est ensuivie, portant notamment sur l'efficacité de négocier un APE en tant qu'AOA ou que COMESA.

Le Secrétariat du COMESA a présenté des documents sur le mécanisme d'ajustement, le fonds infrastructurel et l'utilisation des droits de la propriété intellectuelle (DPI) comme outil de développement. Ces documents ont été suivis par un document de l'ECDPM sur les dispositifs de financement pour l'ACP. Il a également été convenu que les Forums nationaux pour la politique commerciale et de développement (FNPCD) travailleraient sur ces questions (pêcheries intérieures, questions de développement, agriculture et SPS et DPI) de manière à pouvoir également contribuer au débat et si possible présenter des documents pour la réunion du FRN (à définir). A la deuxième réunion de la TFPR conjointe, l'AOA a présenté ses propositions d'accord cadre sur les pêcheries. La CE a demandé des

éclaircissements sur la nature du document et sur le lien entre l'APE et l'accord cadre sur les pêcheries ainsi que sur le lien avec la coopération au développement. Des discussions techniques sur le mécanisme d'ajustement et le fonds infrastructurel sont en cours avec la Commission, tout comme des discussions sur l'intégration régionale et sur la boîte à outils. La prochaine réunion du FRN de l'AOA se tiendra aux Seychelles en mars/avril 2005.

Notes

¹ Le mandat et la composition du CMC sont fixés à l'article 38 de l'Accord de Cotonou ainsi que dans le rapport ministériel conjoint ACP-CE d'octobre 2003 sur la phase tous ACP des négociations des APE, qui établit également le mandat de l'autre groupe

² Tous les documents sont disponibles à l'adresse http://trade-info.cec.eu.int/doclib/cfm/doclib_section.cfm?sec=148&lev=2&order=date

³ Voir TNI Vol. 3, n°4, juillet 2004.

⁴ Questions convenues lors de la première réunion du Groupe de suivi technique de l'ACP en janvier 2004 – coûts des ajustements aux incidences des APE sur le budget, la balance des paiements, l'économie et la société; mesures d'accompagnement à l'intégration régionale; soutien financier; questions liées au commerce (questions de Singapour uniquement); protocoles sur les marchandises; protection des données; paiements courants et circulation des capitaux.

⁵ Voir éditorial du présent numéro de TNI.

⁶ http://europa.eu.int/comm/trade/bilateral/acp/toolbox_en.htm

Eclairage sur les Négociations

Publié par

- International Centre for Trade and Sustainable Development
Tél : + 41 22 917 84 92
E-mail : cbellmann@ictsd.ch
Web : www.ictsd.org



- European Centre for Development Policy Management
Tél : + 31 43 350 29 00
E-mail : tni@ecdpm.org
Web : www.ecdpm.org



Rédaction:

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz et Yvonne Apea: ICTSD
- Sanoussi Bilal, Sophie Houée: ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©
ISSN 1726-1511

Calendrier		Publications
OMC		
29 Nov.	Conseil du commerce des services – Session extraordinaire	Note d'information au collège De MM. Lamy et Nielson Sur les progrès dans les négociations APE, Commission européenne, 21 Octobre 2004. http://europa.eu.int/comm/trade/gentools/news_en.htm
30 Novembre	Conseil du commerce des services	Rapport sur le développement dans le monde 2005 , le Groupe de la Banque Mondiale, Septembre 2004. http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/
30 Novembre	Conseil des ADPIC – Session extraordinaire	Global Economic Prospects 2005: Trade, Regionalism and Development , November 2004. http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/GEPEXT/EXTGEP2005/
1-2 Déc.	Conseil des ADPI	Various documents on the High-Level Brainstorming Meeting for African Trade Negotiators in Tunisia , UNECA, November 2004. http://www.uneca.org/trid/
3 Déc.	Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information	Looking beyond Averages in the Trade and Poverty Debate , World Bank, November 2004. http://econ.worldbank.org/view.php?type=5&id=40221
3 Décembre	Conseil du commerce des services – Session extraordinaire	The TDCA, EPAs and Southern African Regionalism , by Christopher Stevens and Jane Kennan, SAIIA-ECDPM Conference Paper, November 2004. http://www.saiia.org.za/modules.php?op=modload&name=News&file=article&sid=441
6 Decembre	Groupe de négociation sur l'accès aux marchés	Variable Geometry - What Future for Southern African Integration? , By Mark Pearson, COMESA Secretariat, SAIIA-ECDPM Conference Paper, November 2004. http://www.saiia.org.za/modules.php?op=modload&name=News&file
8 Décembre	Groupe de négociation sur l'accès aux marchés	Changes in EU Foreign Policy - Implications for Southern Africa and the ACP , by Geert Laporte, SAIIA-ECDPM Conference Paper, November 2004. http://www.saiia.org.za/
9 Décembre	Organe de supervision des textiles	The WTO July (2004) Framework Agreement: Some Observations , by Paul Kalenga, tralac Trade Brief, October 2004. www.tralac.org/scripts/content.php?id=3014
9 Décembre	Le Comité des négociations commerciales	Economic Report on Africa 2004 - Unlocking Africa's Trade Potential , by UNECA, September 2004. http://www.uneca.org/ERA2004/
10 Décembre	Groupe de travail de la relation entre commerce, dette et finances	New Preferential Arrangements for Developing Countries: The EU GSP in 2006 , by Carol C. George, Commonwealth Trade Hot Topic – Issue 40 – 2004. http://www.thecommonwealth.org/Templates/Internal.asp?NodeID=36519
13-14 Déc.	Conseil général	Special and Differential Treatment or Divide and Rule? European Union Trade Policy Towards Developing Countries , by Sheila Page, CDS research briefings 2004 No. 3. http://www.edc2010.net/pubs/pdf/cds_page.pdf#zoom=100
14 Décembre	Groupe de négociation sur les règles	Addressing the Impact of Preference Erosion in Bananas on Caribbean Countries , By NERA Economic Consulting and Oxford Policy Management, August 2004. www.dfid.gov.uk/pubs/files/impactpreferenceerosion.pdf
16 Décembre	Comite des marchés publics	The Impact of Preferential Rules of Origin in the Textile and Clothing Sectors in Africa , edited by Roman Grynberg, the Commonwealth Secretariat, May 2004.
16 Décembre	Conseil général	
17 Décembre	Organe de règlement des différends	
17 Décembre	Comité de l'agriculture	
17 Décembre	Groupe de négociation sur les règles	
Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur www.ictsd.org/cal)		
ACP-UE		
29 Nov-3 Dec	Conseil des ministres de l'ACP	
30 Novembre	Seminar on Cotonou and the conflicts in the Pacific, European Centre on Pacific Issues (ECSIEP), Brussels	
3 Décembre	Conférence ministérielle ACP-CE sur la Révision de l'Accord de Cotonou	
9 -10 Déc.	ACP fisheries meeting - Economic Affairs Division, Commonwealth institute, Brussels.	
A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles Secretariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73, e-mail: info@acpsec.org , Internet: http://www.acpsec.org/		

